Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rapport de gestion 2025

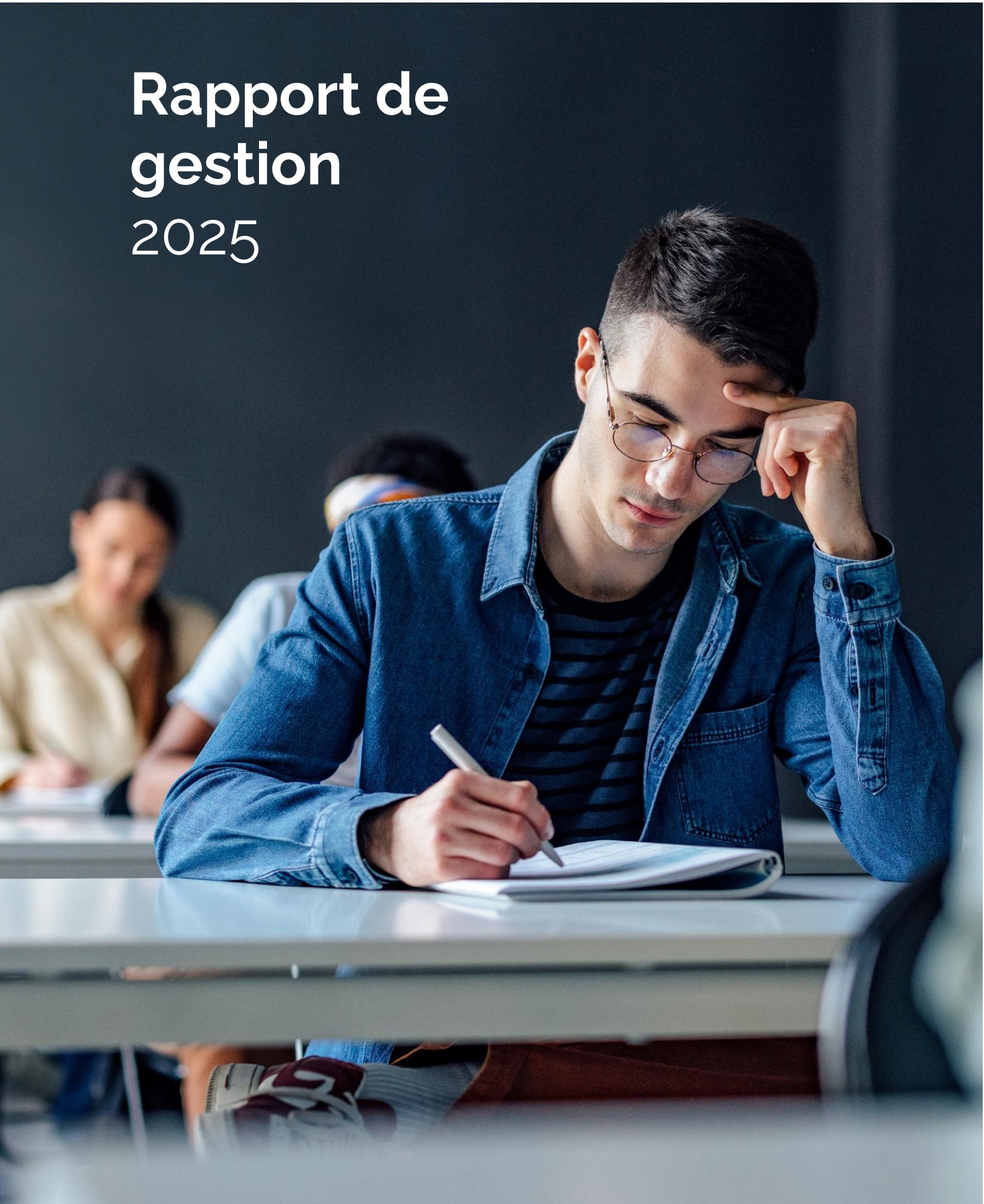

Sommaire

Table des matières

1. Rappel des principales abreviations utilisées 4
2. Avant-propos du president 5
3. Le fonds cantonal en quelques éléments clefs 6
4. Activites du fonds en 2025 7-8
5. Comptes 2025 9-12
6. Budget 2026 13-14
7. Statistiques 15-17
8. Conclusion et reflexion 18
9. Rapport de l'organe de contrôle 19
10. Secrétariat 20

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISÉES

CAF	Caisse d'allocations familiales
CAFIB	Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil
CIE 1	Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles
CIE 2	Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton
CIE 3	Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)
CSFP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
CIVAF	Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales
EP	Ecole professionnelle
EPIC	Ecole professionnelle intercantonale de la chimie
FCFP	Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
FFPC	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue
FINCIE	Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE
OCAI	Office cantonal de l'assurance invalidité
PQ	Procédures de qualification
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SFOP	Service de la formation professionnelle
SICT	Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

Des bases solides pour relever les défis de demain.

À l'heure du bouclement des comptes 2025, nous pouvons nous réjouir de l'excellente santé financière du Fonds cantonal pour la formation professionnelle, qui clôt son exercice avec un résultat largement positif et un excédent de recettes.

Cette performance confirme la solidité retrouvée du Fonds et démontre la pertinence des orientations prises ces dernières années par la commission de gestion. Dans un environnement économique parfois incertain, le Fonds dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour remplir sa mission au service des entreprises formatrices, des apprentis et de l'ensemble de l'économie valaisanne.

L'année 2025 aura également été marquée par la poursuite des réflexions visant à faire évoluer le cadre légal du Fonds cantonal pour la formation professionnelle. Ces réflexions ont abouti, en mai 2026, à l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil d'une révision législative permettant au taux de contribution de varier annuellement entre 0 ‰ et 1,5 ‰ de la masse salariale, alors qu'il était auparavant fixé à 1 ‰. Toutefois, à ce stade, aucune adaptation à la hausse du taux de contribution actuellement en vigueur n'est envisagée à moyen terme.

Cette évolution constitue un signal fort de confiance envers le système de formation professionnelle valaisan. Elle offre au Fonds un cadre plus moderne et davantage de souplesse pour faire face aux défis futurs, tout en maintenant un pilotage responsable des contributions demandées aux entreprises.

La formation professionnelle représente un investissement collectif essentiel pour notre canton. Dans un contexte marqué par les défis démographiques, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les besoins croissants de relève dans de nombreux métiers, il est indispensable de disposer d'instruments financiers solides et pérennes. Les résultats enregistrés au cours de l'exercice permettent précisément de renforcer cette sécurité et d'envisager l'avenir avec confiance.

Les projections financières établies pour les prochaines années montrent que les équilibres du Fonds demeurent solides. Elles devront toutefois être suivies avec attention, dans un environnement où les coûts de la formation professionnelle continuent d'évoluer et où les attentes des entreprises formatrices demeurent élevées.

Au nom de la commission de gestion, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui contribuent au succès de la formation professionnelle valaisanne. Mes remerciements s'adressent en particulier à mes collègues de la commission pour leur engagement, au Service de la formation professionnelle pour la qualité de sa collaboration, ainsi qu'au Bureau des Métiers, à Mme Laure Moos et à notre administrateur, M. David Genolet, pour leur précieux travail tout au long de l'année.

Stève Delasoie
Président

3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- un administrateur, une gestionnaire administrative et une comptable ;
- un budget d'un peu plus de 11 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2006 au Bureau des Métiers ;
- une plateforme dédiée aux prestataires de CIE ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2025

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

Fin 2025 la Commission de gestion était composée comme suit : M. Stève Delasoie, Président, Mme Eliane Ruffiner, Vice-présidente, MM. Pierre-Yves Felley, Patrice Cordonier, Flavien Claivaz et Diego Pfammatter, représentants des associations professionnelles, Mme Demir Nilüfer, représentante des autres organisations du monde du travail, Mme Tanja Fux et M. Alain Zumofen, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

De 2008 à 2023 et selon décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle.

Dès 2024 et selon décision de la Commission de gestion c'est la Fiduciaire Nofival SA à Sion qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

4.1.2 Séances

En 2025, la Commission a siégé à 3 reprises.
Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.
L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.
Pour l'année 2025, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal)*;*
b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat ni la TVA ;
c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;

d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers ;
f) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.-, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur également de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2025, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)
Quelques **38'298** jours de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.
L'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)
Ce sont **25'156** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)
Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.
Quelques **2'273** jours de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 270.- et Fr. 450.- suivant les métiers. Depuis la reprise de la gestion des centres de formation de Monthey et de Chippis par le canton, il ne reste que les apprentis de la Lonza.

4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, circulaires, radio, etc.).

5. COMPTES 2025

Les comptes 2024, acceptés par la Commission le 18 août 2026, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2025

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
	CHF	CHF
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS	**9'661'972.98**	**8'780'378.44**
Compte BCV	7'244'592.45	6'292'416.45
Compte épargne Crédit Suisse 1	526'096.45	526'176.44
Compte épargne Crédit Suisse 2	502'107.33	500'000.00
Débiteurs	121'236.80	192'251.85
AFC / Impôt anticipé	76.55	1'965.10
Actifs de régularisation	1'267'863.40	1'267'568.60
Total actifs	**9'661'972.98**	**8'780'378.44**
PASSIFS		
Dettes à court terme	**-5'022'257.00**	**-5'210'049.10**
Passifs de régularisation	-5'022'257.00	-5'028'949.10
Provision Salon des Métiers	0.00	-181'100.00
CAPITAUX PROPRES	**-4'639'715.98**	**-3'570'329.34**
Provision ateliers-écoles	-300'000.00	-200'000.00
Capital	-3'370'329.34	-3'078'684.36
Perte / Bénéfice de l'exercice	-969'386.64	-291'644.98
Total passifs	**-9'661'972.98**	**-8'780'378.44**

6.2 Compte de résultat, année 2025

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
	CHF	**CHF**
Produits CAF et divers	**12'136'505.40**	**11'607'740.50**
Contributions CAF	12'127'712.65	11'607'740.50
Produits divers	8'792.75	0.00
Déductions sur produits	**-178'940.50**	**-176'622.20**
Frais de perception des CAF	-170'292.05	-167'936.85
Perte sur débiteurs	-8'648.45	-8'685.35
TOTAL PRODUITS	**11'957'564.90**	**11'431'118.30**

	CHF	**CHF**
CHARGES CIE et divers	**-10'717'591.08**	**-10'588'662.65**
CIE 1 (EP) ***1)***	-3'408'523.00	-3'357'526.00
CIE 2 (hors EP et canton) ***2)***	-5'244'475.18	-5'251'420.15
CIE 3 (grande industrie) ***3)***	-691'014.00	-797'880.80
Article 32	-6'795.00	-1'000.00
Frais logements apprentis	-64'825.00	-31'937.00
Frais déplacements apprentis	-3'989.00	-3'950.00
Organisateurs CIE	-340'050.00	-338'750.00
Formateurs	-134'000.00	-110'600.00
Guides méthodique	-15'722.70	-29'170.40
Participation équipement de formation	-10'535.40	-89'768.40
Frais examens EFA	-600'000.00	-561'209.90

Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)	-187'961.80	-8'250.00

Libellés	**Comptes 2025**	**Comptes 2024**
	CHF	**CHF**
Cotisation aux autres associations	-9'700.00	-7'200.00
Charges du personnel	**-2'814.000**	**-7'800.10**
Indemnité commission de gestion	-2'240.00	-3'920.00
Charges sociales	0.00	0.00
Frais commission de gestion	-574.00	-3'880.10
Frais de fonctionnement	**-186'530.80**	**-253'882.27**
Autres frais de secrétariat	-661.85	-649.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)	-177'284.00	-177'284.00
Contrôle et révision	-2'702.50	-3'243.00
Charges diverses	0.00	-41.00
Frais informatique	-5'882.45	-72'665.27
TOTAL CHARGES	**-10'906'935.88**	**-10'850'345.02**
Résultat avant intérêts et amort.	**1'050'629.02**	**580'773.28**
Ajustements	**-81'100.00**	**-281'100.00**
Variation des provisions	-81'100.00	-281'100.00
Résultat avant impôts et intérêts	**1'131'729.02**	**299'673.28**
Résultat financier	**34.82**	**1'915.80**
Produits financiers	218.81	2'114.60
Charges financières	-183.99	-198.80

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
Résultat final	**1'131'763.84**	**301'589.08**
Résultats accessoires d'exploitation	**-162'377.20**	**-9'944.10**
Actions spéciales	-162'377.20	-9'944.10
RESULTAT DE L'EXERCICE	**969'386.64**	**291'644.98**

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 969'386.64.**

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2025 à **Fr. 4'639'715.98.**

6. BUDGET 2026

Le budget 2026, accepté par la Commission le 27 novembre 2025 est présenté ci-après :

Libellés	Comptes 2025	Budget 2026
	CHF	CHF
Produits CAF et divers	**12'136'505.40**	**12'500'000.00**
Contributions CAF	12'127'712.65	12'500'000.00
Produits divers	8'792.75	0.00
Déductions sur produits	**-178'940.50**	**- 180'000.00**
Frais de perception des CAF	-170'292.05	- 171'000.00
Perte sur débiteurs	-8'648.45	-9'000.00
TOTAL PRODUITS	**11'957'564.90**	**12'320'000.00**
CHARGES CIE et divers	**-10'717'591.08**	**-11'097.200.00**
CIE 1 (EP) ***1)***	-3'408'523.00	-3'550'000.00
CIE 2 (hors EP et canton) ***2)***	-5'244'475.18	-5'500'000.00
CIE 3 (grande industrie) ***3)***	-691'014.00	-750'000.00
Article 32	-6'795.00	-10'000.00
Frais logements apprentis	-64'825.00	-60'000.00
Frais déplacements apprentis	-3'989.00	-5'000.00
Organisateurs CIE	-340'050.00	-350'000.00
Formateurs	-134'000.00	-115'000.00
Guides méthodiques	-15'722.70	0.00
Participation équipement de formation	-10'535.40	-150'000.00
Frais examens EFA	-600'000.00	-600'000.00
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)	-187'961.80	0.00

Libellés	Comptes 2025	Budget 2026
	CHF	CHF
Cotisation aux autres associations	-9'700.00	7'200.00
Charges du personnel	**-2'814.00**	**-7'000.00**
Indemnité commission de gestion	-2'240.00	-4'000.00
Frais commission de gestion	-574.00	-3'000.00
Frais de fonctionnement	**-186'530.80**	**189'000.00**
Autres frais de secrétariat	-661.85	-1'000.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)	-177'284.00	-178'000.00
Contrôle et révision	-2'702.50	-3'000.00
Frais informatique	-5'882.45	-7'000.00
TOTAL CHARGES	**-10'906'935.88**	**-11'293'200.00**
Résultat avant intérêt et amort.	**1'050'629.02**	**1'026'800.00**
Ajustements	**-81'100.00**	**-100'000.00**
Provision	-81'100.00	-100'000.00
Résultat avant impôts et taxes	**1'131'729.02**	**-926'800.00**
Résultat financier	**34.82**	**2'200.00**
Produits financiers	218.81	2'500.00
Charges financières	-183.99	-300.00
Résultat avant impôts	**1'131'763.84**	**929'000.00**
Résultats accessoires d'exploitation	**-162'377.20**	**-500.00**
Actions spéciales	-162'377.20	-500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**969'386.64**	**928'500.00**

7. STATISTIQUES

Répartition des jours de cours CIE dans les différents secteurs

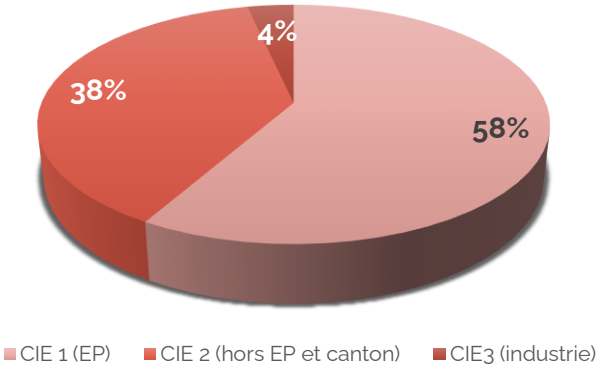

Répartition des apprentis dans les différents secteurs

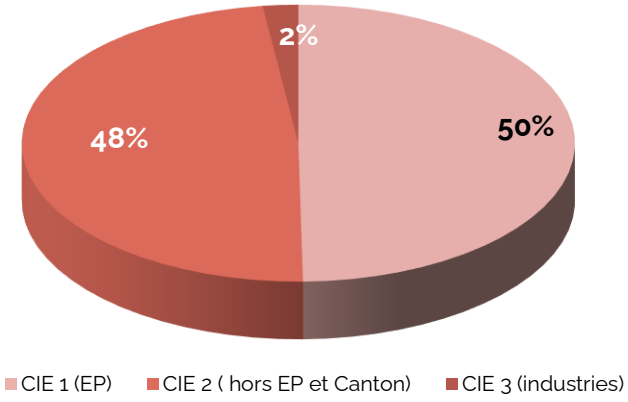

Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises

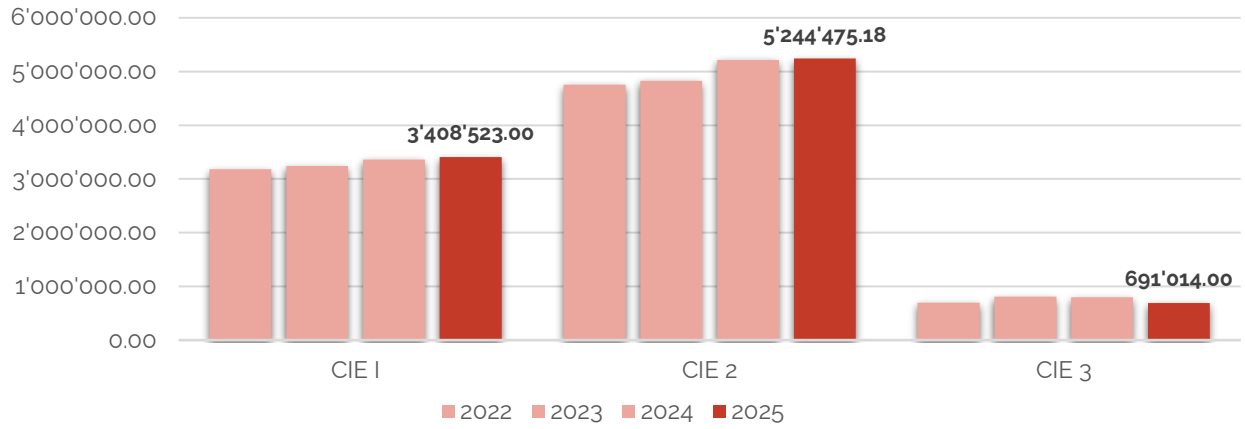

Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

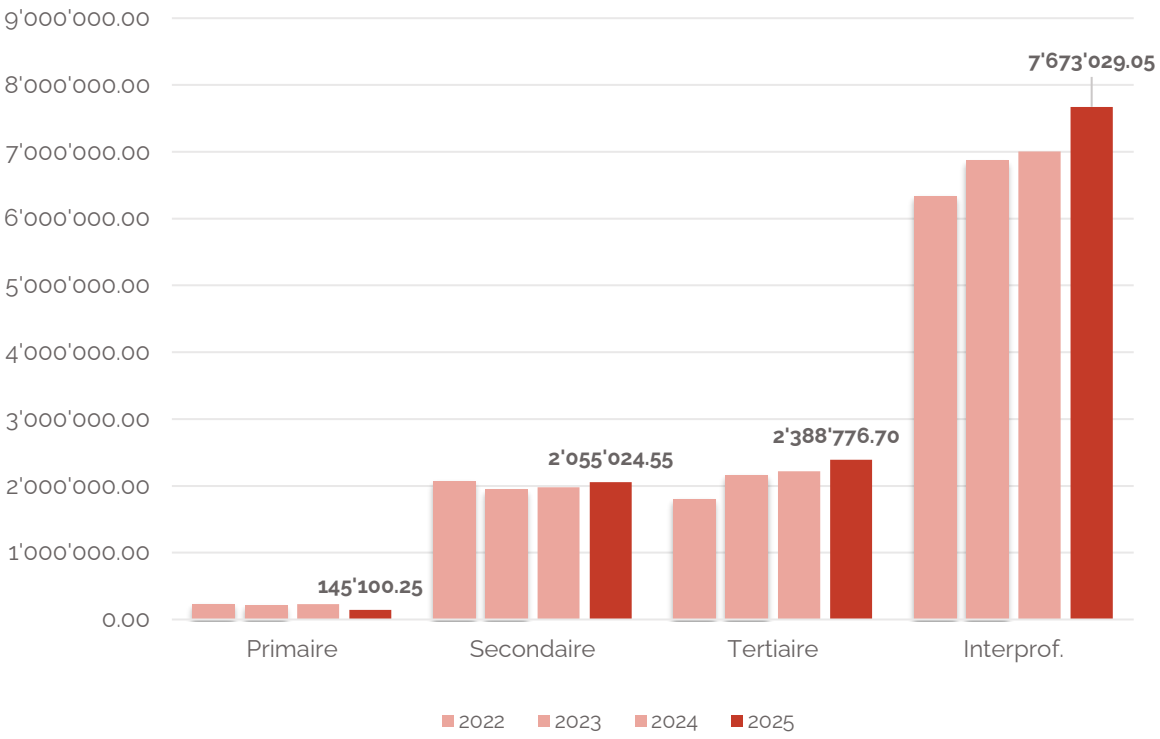

Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

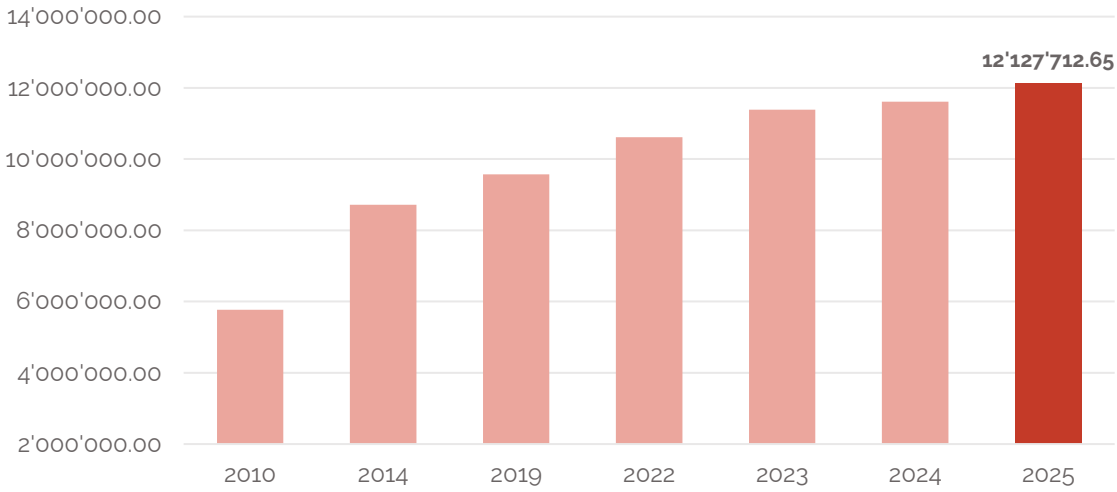

Nombre de jours de cours CIE indemnisés

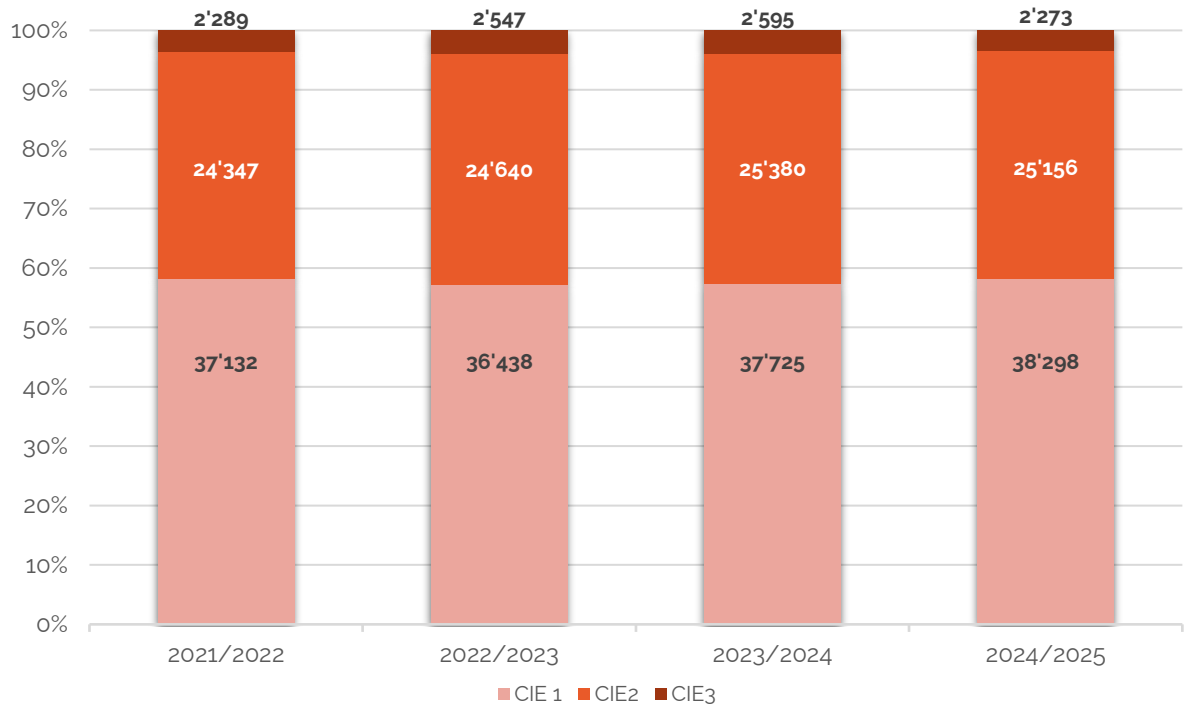

Nombre d'apprentis

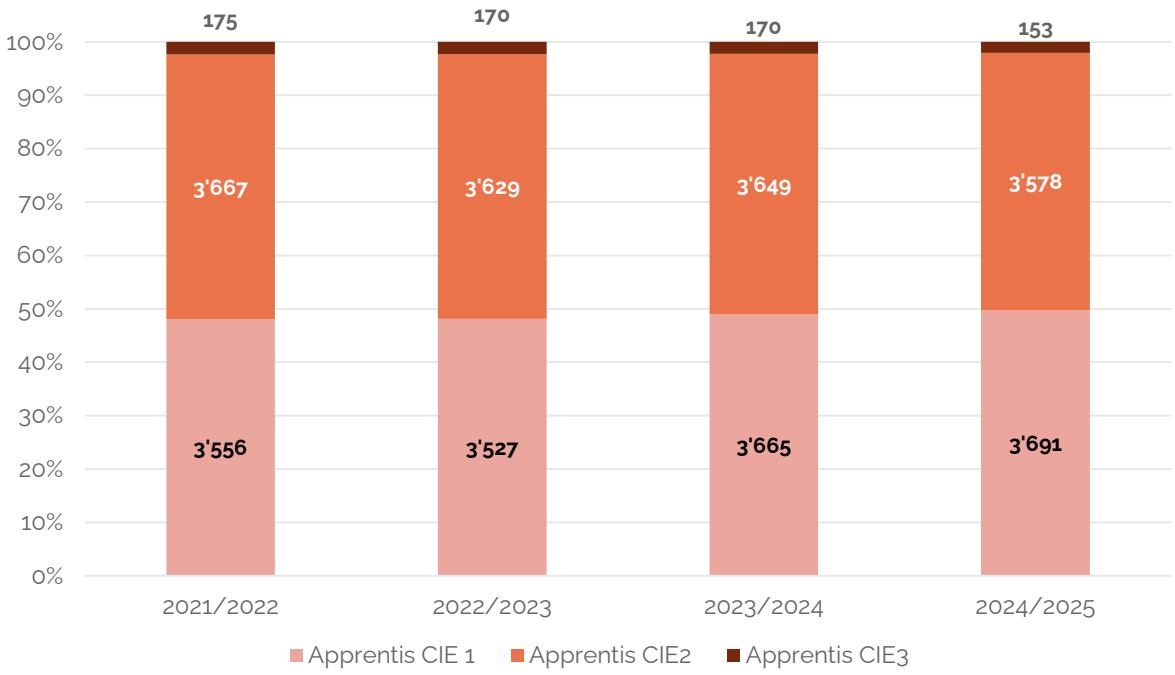

8. CONCLUSION ET REFLEXION

Garantir durablement le financement de la formation professionnelle .

Le Fonds cantonal pour la formation professionnelle (FCFP) constitue l'un des piliers du système de formation dual valaisan. Son rôle consiste à garantir le financement des prestations nécessaires à la formation de la relève professionnelle, en particulier des cours interentreprises, qui représentent plus de 95 % des dépenses du Fonds.

L'exercice 2025 se distingue par une évolution favorable des comptes. Les recettes ont progressé plus fortement qu'anticipé, portées par la croissance des masses salariales soumises à contribution. Dans le même temps, les charges liées aux cours interentreprises ont augmenté dans une mesure plus modérée que celle prévue lors de l'élaboration du budget. Cette combinaison a permis de dégager un résultat très positif et de poursuivre le renforcement des fonds propres.

Cette situation favorable ne doit toutefois pas faire oublier les défis structurels auxquels le Fonds est confronté. Depuis plusieurs années, le coût des cours interentreprises connaît une croissance soutenue sous l'effet de l'évolution des professions, de l'augmentation des exigences de formation et du nombre de jours de cours dispensés. Ces facteurs continueront d'exercer une pression importante sur les finances du Fonds ces prochaines années.

Dans ce contexte, la commission de gestion poursuit un double objectif : garantir un financement suffisant des prestations tout en veillant à une utilisation efficiente des ressources à disposition. Les projections financières établies sur la base d'une croissance prudente des masses salariales démontrent qu'il est possible de poursuivre le renforcement progressif des fonds propres du Fonds afin de disposer d'une marge de sécurité adaptée à ses engagements futurs.

L'adoption de la révision législative relative au taux de contribution flexible constitue à cet égard un élément important. Plus qu'un instrument de financement supplémentaire, elle représente un outil de pilotage permettant d'anticiper les évolutions futures et de préserver l'équilibre financier du Fonds sur le long terme. Son existence renforce la sécurité du dispositif tout en confirmant la volonté de la commission de gestion de privilégier, en premier lieu, les mesures d'efficience et la maîtrise des coûts.

La pérennité du système repose également sur l'engagement des organisations du monde du travail, des associations professionnelles et du Service de la formation professionnelle. Ensemble, nous devons poursuivre nos efforts afin de garantir des formations de qualité, adaptées aux besoins des entreprises et des apprentis, tout en maintenant un niveau de coûts soutenable.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement notre président, M. Steve Delasoie, les membres de la commission de gestion, le Service de la formation professionnelle ainsi que l'ensemble des partenaires du Fonds pour leur confiance et leur collaboration. J'adresse enfin un remerciement particulier à Mme Laure Moos, dont les compétences, l'engagement et la parfaite maîtrise des dossiers constituent un atout précieux pour le bon fonctionnement du FCFP.

David Genolet
Administrateur

9. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

NOFIVAL
fiduciaire et révision

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR L'EXAMEN SUCCINCT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025 DU FONDS EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (bilan et compte de résultat et annexe) du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la commission de gestion et de l'Administration du fonds, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit Suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct compte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des états financiers. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Nos investigations ont montré que le niveau des fonds propres ne respecte pas l'art. 18 al. 2 de la Loi sur le fonds cantonal en faveur la formation professionnelle du 17 juin 2005. Il y est stipulé qu'en cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent des contributions annuelles. Or, les fonds propres, y compris les provisions Salon des métiers et Ateliers-école, s'élèvent à 38.26% des contributions facturées en 2025, ce qui représente un excédent de réserves de CHF 1'001'400.-, en chiffres ronds.

Sur la base de notre examen succinct, et à l'exception de ce qui vient d'être évoqué ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits dont nous devrions conclure que les états financiers ne correspondent pas à la loi suisse et à la loi sur le fonds cantonal en faveur la formation professionnelle du canton du Valais.

Sion, le 16 juin 2026

NOFIVAL SA

Gaetan Brigante
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Mathias Pellaud
Réviseur agréé

Rue des Cèdres 10
CP 478
1951 Sion

027 327 30 30
sion@nofival.ch
www.nofival.ch

FIDUCIAIRE | SUISSE EXPERT SUISSE

10. SECRETARIAT

FCFP
FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE
Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : +41 27 327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch

CONTACTS

David Genolet
Administrateur
T : +41 27 327 51 10
M : info@fcfp-kbbf.ch

Laure Moos
Gestionnaire administrative
T : +41 27 327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOS SITES INTERNET

WWW.FCFP-KBBF.CH

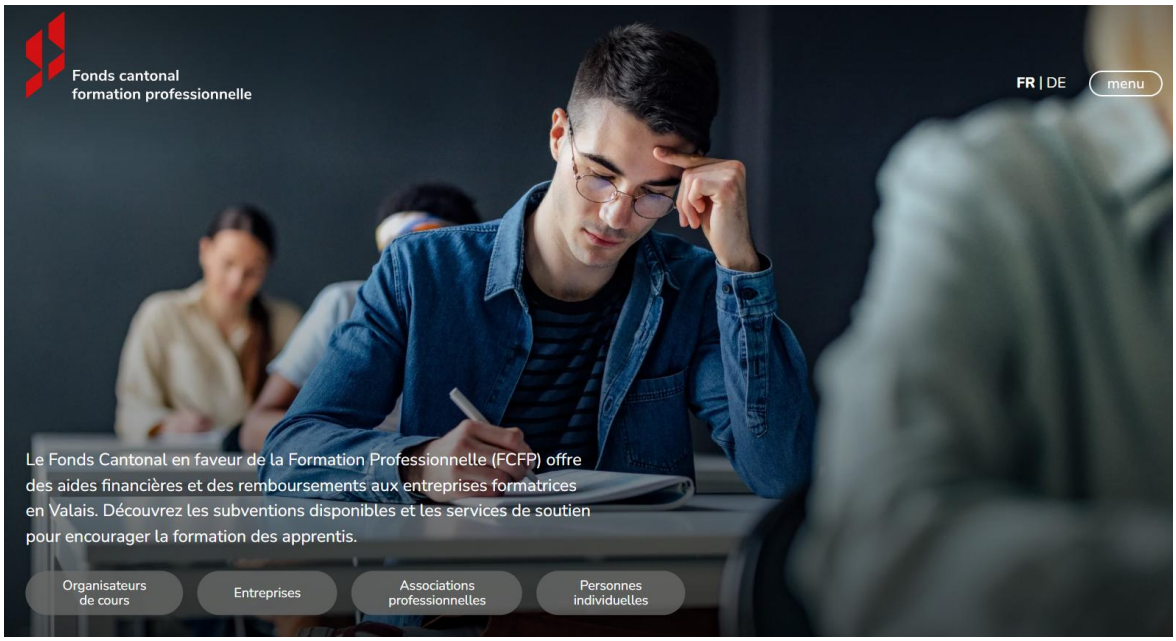

ET NOS PLATEFORMES WWW. FINCIE.CH ET WWW.FCFP-KBBF-FORM.CH

Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : +41 27 327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch